



DÉCLARATION ET RECONNAISSANCE GARANTIE DU PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES (PCE) D'EDC

Exportation et développement Canada (« EDC »)
150 rue Slater
Ottawa, Ontario K1A 1K3
Canada

Institution: _____

Débiteur (Emprunteur): _____

Objet: Cautionnement(s) ou Garantie(s) d'EDC

Conformément aux modalités d'un ou de plusieurs cautionnements ou garanties d'EDC (chacun étant un « **cautionnement d'EDC** » et constituant collectivement les « **cautionnements d'EDC** », EDC peut garantir le paiement à l'institution des sommes que le débiteur omettrait de payer dans le cadre d'un ou de plusieurs accords conclus avec l'institution (chacun étant une « **convention de transaction** » et constituant collectivement les « **conventions de transactions** »). Par les présentes, le débiteur :

- (a) Corruption - déclare, en ce qui a trait aux affaires soutenues par les conventions de transactions que: i) ni lui, ni ses sociétés affiliées*, ni, à la connaissance du débiteur (d'après une enquête raisonnable menée conformément aux saines pratiques commerciales d'usage), aucune personne agissant pour son compte ou pour le compte de ses sociétés affiliées : (a) n'ont pris ou ne prendront délibérément part, dans le cadre des affaires soutenues par les conventions de transactions, à un acte prohibé par les lois sur la corruption applicables, dont la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers du Canada (la « Loi »), qui interdisent à quiconque d'accorder, d'offrir ou d'accepter d'accorder ou d'offrir, directement ou indirectement, un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice quelconque à qui que ce soit dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage dans le cours des affaires; (b) ne font actuellement l'objet d'accusations devant un tribunal ou d'une enquête officielle par des procureurs de l'État ni n'ont été, au cours des cinq dernières années, condamnés par un tribunal pour une violation des lois anti-corruption de quelque pays que ce soit (notamment les lois contre la corruption d'agents publics étrangers), ni n'ont conclu la moindre forme de règlement ou d'arrangement, y compris une sentence arbitrale rendue publique, relativement à une telle violation; (ii) il accepte de communiquer à EDC, sur demande, l'identité des personnes agissant en son nom ou au nom de ses sociétés affiliées dans le cadre des affaires soutenues par les conventions de transactions, ainsi que le montant et l'objet des commissions et honoraires payés, ou qu'il a été convenu de payer, à ces personnes, de même que le pays ou le territoire où ces honoraires et commissions ont été ou doivent être payés; (iii) il confirme à EDC que les commissions et honoraires payés, ou qu'il a été convenu de payer, à toute personne physique ou morale agissant en son nom dans le cadre des affaires soutenues par les conventions de transactions, notamment à titre de mandataire, sont ou seront strictement versés en contrepartie de services légitimes; et (iv) il avisera immédiatement EDC si l'une ou l'autre des déclarations ci-dessus devient fausse ou inexacte, en cas de manquement à l'une des clauses contenues aux présentes;

* Pour les fins des affaires soutenues par les conventions de transactions « société affiliée » s'entend d'une personne directement ou indirectement contrôlée par le débiteur ou par une personne dont le débiteur est directement ou indirectement sous le contrôle et qui est associée aux affaires soutenues par les conventions de transactions. Pour l'application des présentes, « contrôle » s'entend du contrôle de fait.

- (b) Environnement, questions sociales et droits de la personne – déclare :

- i) qu'il respecte substantiellement les lois et règlements environnementaux, sociaux et sur les droits de la personne auxquels il est assujéti;
- ii) qu'à sa connaissance, aucun risque d'ordre environnemental ou social ni risque lié aux droits de la personne qui soit important ou grave n'est associé aux transactions appuyées aux termes des conventions de transactions.

On entend par « risque environnemental, social ou lié aux droits de la personne » tout effet défavorable potentiel ou réel pour l'environnement, la santé et sécurité au travail, la collectivité et les droits et libertés fondamentaux de la personne compris dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, découlant directement ou indirectement :

- a) de la production ou de la fabrication de biens fournis, produits, fabriqués ou vendus par le débiteur ou ses sociétés affiliées, y compris ses sociétés affiliées à l'étranger;
- b) de services rendus par le débiteur ou ses sociétés affiliées, y compris ses sociétés affiliées à l'étranger;
- c) de l'utilisation finale de biens produits, fabriqués ou vendus par le débiteur ou ses sociétés affiliées, y compris ses sociétés affiliées à l'étranger.

- (c) Subrogation – (i) confirme qu'il consent, en toute connaissance de cause, à ce qu'un ou plusieurs *cautionnements d'EDC* soit donnés à l'institution; (ii) reconnaît que toute caution ou tout garant à l'égard des obligations découlant de la *convention de transaction* peut devenir responsable envers EDC à l'égard de ces obligations, que ce soit par la subrogation d'EDC aux droits de l'institution ou par la cession des droits de l'institution à EDC; et (iii) s'engage à signer et à délivrer les documents ainsi qu'à prendre au besoin les mesures nécessaires ou souhaitables pour qu'EDC puisse bénéficier d'une telle subrogation et d'une telle cession;

- (d) Divulgateion – convient (i) que toute obligation de la part d'EDC de préserver la confidentialité est assujettie aux exigences des lois, des règlements ou des procédures judiciaires applicables et aux engagements internationaux du Canada et/ou d'EDC; (ii) de la divulgation par EDC, à la suite de la signature d'une *convention de transaction*, des renseignements suivants : son nom; le nom de l'*institution*; les services financiers fournis par EDC et la date de la convention connexe; une description générale de la transaction ou du projet commercial (y compris le pays); le montant du soutien d'EDC selon une fourchette approximative en dollars; (iii) de la divulgation par l'*institution* à EDC de tout renseignement, confidentiel ou non, au sujet du *débiteur*, ce qui comprend notamment les renseignements de crédit, les états financiers (audités et non audités), les antécédents de paiement, les plans d'affaires, l'histoire et l'organisation de l'entreprise; et iv) de la divulgation par EDC à l'*institution* de l'existence de toute politique ou de tout programme d'EDC en vertu desquels le *débiteur* a une couverture;
- (e) Avis d'un conseiller juridique indépendant – comprend la nature et les effets de la présente *déclaration et reconnaissance* et accepte d'y être lié selon les modalités prévues ci-dessus, et il a obtenu l'avis d'un conseiller juridique indépendant à l'égard de la présente *déclaration et reconnaissance* ou il renonce par les présentes à exercer ce droit.

La présente *déclaration et reconnaissance* peut être signée en plusieurs exemplaires qui, collectivement, constitueront un seul et même document.

EN FOI DE QUOI, le soussigné a signé et délivré la présente *déclaration et reconnaissance*.

Je suis autorisé à lier le *débiteur*

Je suis autorisé à lier le *débiteur*

Nom en caractères d'imprimerie: _____

Nom en caractères d'imprimerie: _____

Signature: _____

Signature: _____

Date: _____

Date: _____